

Dominique POTIER
Député de Meurthe-et-Moselle

Monsieur Yves SÉGUY
Préfet
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1 rue du Préfet Claude Erignac
54000 NANCY

Toul, le 18 août 2026

Réf : 076-26

Objet : Situation des maraîchers et ressource en eau

Monsieur le Préfet,

Le 28 juillet 2026, j'ai adressé à Madame la Ministre de l'Agriculture un courrier d'alerte sur la situation des maraîchers, confrontés à la sécheresse et à la succession d'épisodes caniculaires. Au manque d'eau s'ajoutent des pressions sanitaires exceptionnelles, provoquées par des insectes ravageurs comme les acariens, les punaises et les altises.

Dans ces conditions, le travail des producteurs devient particulièrement pénible, alors même que les rendements diminuent. Beaucoup d'entre eux pourraient être tentés de baisser les bras et de quitter la profession, alors même que nous ne produisons que 40 % des légumes que nous consommons.

Il est devenu urgent d'apporter, à court terme, un soutien financier aux producteurs.

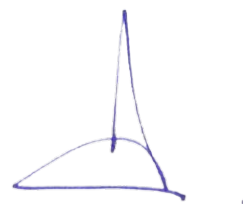
Il est tout aussi essentiel de leur donner des perspectives, notamment en matière d'accès et d'usage de l'eau.

- Concernant la disponibilité de la ressource, nous devons explorer, en lien avec les collectivités compétentes, toutes les solutions envisageables, des réserves collinaires au recyclage des eaux usées. Cet inventaire doit bien entendu être établi en cohérence avec les SAGE existants ou en construction.
- Concernant l'usage de la ressource en eau, les restrictions d'irrigation actuelles de notre département limitent les périodes d'arrosage entre 20 heures et 8 heures. Cela ne correspond pas au bon usage agronomique de l'eau. À titre d'exemple, à quantité d'eau égale, voire inférieure, la possibilité d'irriguer trois fois 15 minutes au cours de la journée permettrait de préserver de nombreuses récoltes et de limiter la pression des insectes ravageurs.

Nous devons tirer toutes les leçons de cet été caniculaire, qui, malheureusement, ne sera pas exceptionnel.

- **Je propose qu'à l'échelle départementale soient réunies l'ensemble des parties prenantes - Chambre d'agriculture, Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes, organisations interprofessionnelles... - afin d'imaginer dans quelles conditions nous pourrions expérimenter en 2028 de nouvelles règles en matière d'irrigation.**
- **Je propose également que dans le même temps une concertation territoriale permette d'identifier les ressources en eau mobilisables, de façon cohérente avec les autres besoins. À ce titre, les communautés de communes pourraient être le cadre idéal d'une telle concertation, visant à protéger à la fois le développement économique de nos territoires, notre souveraineté alimentaire et notre ressource en eau potable.**

Certain de l'attention que porterez à cette proposition, je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes salutations respectueuses.



Dominique POTIER
Député de Meurthe-et-Moselle

Copie à :

Monsieur Emmanuel TIRTAINE, Directeur départemental de la Direction départementale des Territoires

Monsieur Jérémy JENNESON, Président de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle